



Réservation de formation :

Pour toute demande de formation veuillez demander le « formulaire d'inscription ». Ce « formulaire d'inscription » vous sera immédiatement envoyé.

- Une fois votre formulaire d'inscription renvoyé, mentionnant le(s) formations(s) choisi(s), je vous envoie votre « convention de formation » avec le nom du stagiaire, l'intitulé de la formation ainsi que le lieu et dates de formation.

- Cette convention de formation est également à signer et à me retourner.

- Vient ensuite la « convocation de stage » qui sera adressée directement au participant, environ deux semaines avant la formation.

- A l'issue de la formation, votre « attestation de présence » vous sera délivrée, à chaque fin de journée. Un autre exemplaire sera adressé directement à l'entreprise après la formation.

- A la fin de sa formation, le stagiaire reçoit son certificat individuel et nominatif de suivi de formation.

Coût :

- Les prix des formations affichés sur le site comprennent :
les frais d'inscription
la formation théorique et pratique
la documentation
Les collations et repas du midi (à l'exception des formations intra-entreprises)

- Les coûts additionnels liés à d'éventuels frais de déplacement, d'hébergement, ou tous autres frais annexes, restent à la charge de l'entreprise ou de l'apprenant.

Paiement :

- Le règlement du montant du ou des stages choisi est dû dans son intégralité à la date de réception de la facture. Pour tout paiement supérieur à 30 jours, à compter de la date du

premier jour du stage, il sera fait application d'un taux d'intérêt égal à 1,5 fois le taux d'intérêt légal.

Condition d'annulation :

- En cas d'annulation moins de 15 jours avant le premier jour du stage, celle-ci fera l'objet d'une facturation correspondant aux frais d'annulation avec un minimum égal à 30% du montant du stage annulé. Tout stage commencé sera considéré comme entièrement effectué. L'inscription aux stages vaut acceptation des conditions de participation et de paiement.

Pré-requis à l'inscription :

- En raison de la nature des formations, quelles qu'elles soient, un extrait de bulletin n°3 du casier judiciaire du stagiaire pourra être demandé par la société, qui se réserve le droit de refuser l'inscription dans le cas où un futur stagiaire refuserait de fournir son extrait de CJ ou à toute personne ayant fait l'objet d'une condamnation en rapport avec la nature des formations.